



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 septembre 2023

Résolution de M. Vincent Rossi du 16 février 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifice : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 février 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts « Feux d'artifice : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Vincent Rossi :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité explore pour ses événements festifs les possibilités offertes par les fabricants de pyrotechnie quant aux fusées biodégradables et sans émissions toxiques ».

Réponse de la Municipalité

Comme la Municipalité l'a indiqué dans sa réponse du 7 mars 2019 à l'interpellation de Mme Sara Gnoni « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? », la Ville organise, en collaboration avec la Société de développement des intérêts d'Ouchy (SDIO), un seul feu d'artifice par année, lors de la fête nationale le 1^{er} août.

Les années 2020 et 2021, marquées par la pandémie, n'ont pas permis d'organiser lors de la Fête nationale une grande fête populaire. Un événement avec un nombre limité de participantes et participants a toutefois pu être organisé à Montbenon. La traditionnelle fête, ponctuée par un feu d'artifice, a pu de nouveau avoir lieu à Ouchy en 2022. Cette année, les feux d'artifice n'ont pas pu être tirés lors de la célébration de la fête nationale, en raison des conditions météorologiques. Une grande déception de la population ayant été perçue, la Municipalité a souhaité proposer une date de remplacement. Grâce à une collaboration des différents partenaires, Ville de Lausanne, SagraVe, Sugyp S.A. et la Société de développement des intérêts d'Ouchy, les feux ont pu être tirés le 2 septembre 2023, à

l'occasion de la fête populaire « Ouchy fête son lac ». Environ 20'000 personnes se sont déplacées pour profiter de ce spectacle.

Concernant les déchets, l'industrie pyrotechnique utilise désormais des produits biodégradables (papier et carton) pour la confection des coques et des diverses pièces composant un feu d'artifice. Les artifices sont à 99% fabriqués à base de papier et de carton. Lors des spectacles, les organisateurs prennent soin de récupérer et recycler les déchets (câbles électriques, cartons, bois et emballages). Quant aux émissions, celles-ci restent très limitées, comme la Municipalité l'a exposé dans sa réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

